

# Les opposants au projet de méthaniseur ne désarment pas et écrivent au préfet

**A** lors que l'EARL de la Croix d'Ames et la société Méthames ont obtenu l'autorisation environnementale de créer une unité de méthanisation sur les hauteurs du village d'Ames – « les travaux ne commenceront pas avant 2026 », précise Louis Bellenguez –, les opposants au projet, réunis dans l'association Pour que tu respires en Artois-Lys, ont écrit au préfet du Pas-de-Calais, Laurent Touvet, pour lui faire part de leurs griefs. Rappelant que le conseil municipal s'est prononcé, début 2024, contre la production de biogaz puis, en septembre, contre le projet Méthames lui-même, et que le maire a pris un arrêté interdisant la construction de tous réseaux au sommet de la colline, ils se demandent « à quoi peut bien servir un conseil municipal si les administrations ne tiennent pas compte de son avis ! »

## « Nous serons bien assurés »

Ils s'insurgent notamment contre un projet « sur un site qui a connu dix catastrophes naturelles (coulées de boue) en trente ans, trop près des habitations, sous les vents domi-

nants, sur un sous-sol minier truffé de galeries », la dépréciation « de 20 % à 40 % » des biens immobiliers, les routes « pas dimensionnées pour les passages répétés de poids lourds »... Ils craignent enfin que Méthames ne soit « pas assurée contre les aléas climatiques ».

« L'unité Méthames sera bien assurée et couverte contre les risques climatiques et les dommages à l'environnement, dément Louis Bellen-

guez. Nous respectons toutes les contraintes réglementaires et le site sera étanche. Je pense que l'association confond risques climatiques et catastrophes naturelles. Ces dernières ne sont pas couvertes par les assureurs, mais par l'État », s'il prend un arrêté de reconnaissance. ●

**Ruben Muller**



Les banderoles contre le projet de méthaniseur se sont multipliées à Ames ces derniers mois.